QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE ?

L'aide représente une prise en charge de 50 à 70 % du coût total du séjour dans la limite d'un montant maximum, variable selon la tranche du quotient familial :

	Plafond de prise en charge	Aide journalière maximum
Tranche 1 QF < 300 €	70 %	45 €
Tranche 2 QF de 301 € à 600 €	60 %	40 €
Tranche 3 QF de 601 € à 800 €	50 %	35 €

L'aide est versée directement à la structure de vacances choisie.

Une majoration de 10 € supplémentaire par journée et par enfant est accordée pour les enfants bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh).

Exemples

Famille avec un QF Tranche 2
Prise en charge de 40 € par jour dans la limite de 60 % du coût du séjour.

Séjour de 7 jours = 500 €

- Aide accordée : 280 € (7 jours x 40 €)
- Reste à charge : 220 €

⚠ En cas d'annulation du séjour de votre part, vous devrez payer la totalité de votre facture. Aucune prise en charge ne sera payée à la structure de vacances.

CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire, consultez les pages dédiées à la Caf de la Haute-Loire sur **www.caf.fr**, rubrique Ma Caf > 43000 > Vie personnelle > Les aides liées aux vacances > L'Aide aux Vacances Enfants (AVE).

ALLOCATIONS FAMILIALES
VACAF

www.vacaf.org

Le site est accessible sur les postes en libre-service à l'accueil de votre Caf.

Réalisation : Caf de la Haute-Loire - Crédits photos : Freepik

2025

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Haute-Loire

L'AIDE AUX VACANCES ENFANTS

La Caf de la Haute-Loire vous aide pour le départ en colonie et camp de vos enfants

L'AIDE AUX VACANCES ENFANTS (AVE)

Pour faciliter le départ en colonie ou camp des enfants et adolescents des familles allocataires pendant les vacances scolaires, la Caf de la Haute-Loire vous propose l'Aide aux Vacances Enfants (AVE).

L'AVE est une aide aux vacances enfants qui permet un départ en colonie ou camp dans des structures référencées nationalement par VACAF ou localement par la Caf de la Haute-Loire.

L'aide est directement versée à l'organisateur qui la déduit de votre facture. En aucun cas, vous ne devez payer la totalité du séjour.

POUR QUI ?

Pour les familles :

- Allocataires au mois d'octobre 2024,
- Avec un quotient familial au mois de janvier 2025 inférieur ou égal à 800 €,
- Ayant au moins un enfant à charge âgé de 6 à 18 ans (né entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2018).

Si vous répondez à ces critères, vous avez été automatiquement informés de vos droits par mail, sms et/ou courrier par la Caf de la Haute-Loire.

À QUELLES CONDITIONS ?

L'attribution de l'aide se fait dans les conditions suivantes :

- Durée du séjour comprise entre 5 jours minimum et 15 jours maximum,
- Pour un départ du 1er avril au 2 novembre 2025,
- Deux séjours maximum par an et par enfant autorisés (dans la limite de 15 jours par an).

COMMENT RÉSERVER VOTRE SÉJOUR ?

- Rendez-vous sur **www.vacaf.org**
- Sélectionnez la Caf de la Haute-Loire «43 - Haute Loire»
- Cliquez sur «en savoir plus» dans «Vacances pour les enfants»

- Rendez-vous en bas de page dans «rechercher un organisateur»
- Saisissez vos critères

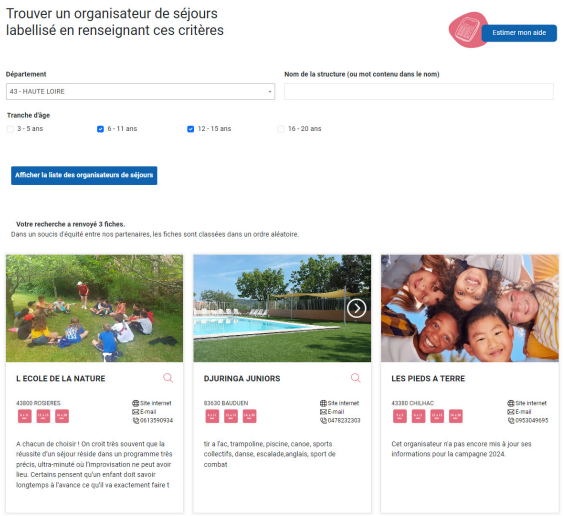

- Vous trouverez la liste des structures ouvrant droit à l'aide de la Caf de la Haute-Loire,
- Choisissez la structure qui vous intéresse et prenez contact avec l'organisateur de la colonie ou du camp et indiquez votre numéro d'allocataire pour connaître le montant de votre aide,
- Demandez à la structure de réserver votre séjour,
- Envoyez un acompte pour confirmer la réservation.

Les aides seront accordées par ordre d'arrivée des demandes auprès de VACAF et dans la limite du budget défini par la Caf.